

BULLETIN II/2004

Editorial

Le Comité directeur de l'UECC vient de définir les thèmes principaux pour le reste de l'année 2004: Environnement et navigation fluviale, harmonisation des cadres juridiques pour la navigation sur le Rhin et le Danube, troisième paquet ferroviaire, directive sur les coûts de transport ainsi que le projet de directive relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

En outre, il va sans dire que l'UECC continuera ses efforts pour améliorer les infrastructures de transport pour tous les modes de transport.

L'Assemblée générale de l'UECC, qui se tiendra le 1^{er} octobre 2004 à Passau, représentera une bonne occasion pour approfondir ces thèmes. Les Chambres membres de l'UECC sont toutes cordialement invitées à cette rencontre. Nous vous prions de bien vouloir réserver cette date.

Dr. Rainer Füeg
Secrétaire général

Sommaire

Pages

Réactions aux prises de position de l'UECC	2
L'Italie et l'Autriche s'accordent sur la réalisation du tunnel du Brenner	2
Temps de circulation et périodes de repos	2
Interdiction de circuler les samedis et dimanches	3
Nouveaux services d'information pour la navigation fluviale	3
Développement du réseau de transport de l'Europe du Sud Est	3
Fonds européens pour les infrastructures de transport	3
Groupe de travail "Voies d'eau"	4
Agenda 2004	4

Juillet 2004

Editeur:

Secrétariat général

Union européenne des chambres de commerce et d'industrie

Secrétariat général

Aeschenvorstadt 67

CH-4010 Bâle

Tél.: 0041 61 270 60 10

Télécopie: 0041 61 270 60 05

Internet: <http://www.union-ihk.org>

E-mail: Rainer.Fueeg@unibas.ch

Réactions aux prises de position de l'UECC

Les réactions aux lettres de l'UECC à l'égard du programme Natura2000 ont été plutôt négatives. Le ministère allemand de l'Environnement a réfuté l'assertion selon laquelle la directive FFH donne une priorité absolue aux objectifs écologiques, tandis que son homologue néerlandais partage certaines craintes de l'UECC. La directive n'affectera probablement pas les travaux d'entretien des voies d'eau importantes (le Rhin, par exemple). Les projets d'aménagement, par contre, seront seulement permis quand ils sont d'intérêt public et quand il n'y a pas d'alternative. L'UECC a envoyé une réponse au ministre allemand de l'Environnement, M. Jürgen Trittin, soulignant les problèmes des entreprises industrielles qui sont implantées dans les zones couvertes par la directive FFH et rappelant la position néerlandaise.

D'après le ministère néerlandais de l'Environnement, la directive sera réexaminée en 2007.

Le ministre bavarois des Transports, Dr. Otto Wiesheu, a exprimé sa forte appréciation pour les efforts de l'UECC en faveur d'un aménagement du tronçon danubien entre Straubing et Vilshofen. Tandis que l'Autriche a décidé d'approfondir le tronçon entre Vienne et la frontière slovaque à un tirant d'eau de 2.50 m, la réalisation de projets comparables en Allemagne s'avère difficile. Pour M. Wiesheu, l'accord qu'il a signé avec le ministère fédéral des Transports sur la procédure d'enquête constitue un pas dans la bonne direction. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire pour arriver à une décision qui apportera de réels bénéfices pour la navigation fluviale sur ce tronçon important.

Dans sa réponse à une lettre de l'UECC, M. Gilles de Robien, ministre français des Transports, a confirmé que les travaux sur la branche Est du LGV Rhin-Rhône seront bien lancés dès 2006.

L'Italie et l'Autriche s'accordent sur la réalisation du tunnel du Brenner

L'Italie et l'Autriche viennent de signer l'accord bilatéral pour la réalisation du tunnel de base du Brenner. Le tunnel ferroviaire aura une longueur de 56 km. Il figure parmi les 30 projets prioritaires pour les réseaux de transports transeuropéens (RTE-T) que la Commission Européenne a définis il y a quelques mois. Les coûts de réalisation sont estimés à 4.5 milliards

d'euros. Entre autres, l'accord règle les routes d'accès au tunnel, y compris le circuit périphérique d'Innsbruck. Le traité contient également des provisions sur le financement du projet transfrontalier. Une commission bilatérale composée de représentants des Etats, des régions concernées et de la Commission Européenne sera chargée de surveiller les travaux.

Temps de conduite et périodes de repos

Le Conseil des Transports de l'UE est parvenu à un accord politique sur une position commune sur le projet de règlement relatif aux temps de conduite et aux périodes de repos dans les transports terrestres. L'accord comprend notamment les points suivants: Le temps de conduite maximum par semaine réduit à 56 heures et l'obligation faite au conducteur, au cours de deux semaines consécutives, de

prendre au moins une période de repos hebdomadaire normal comprenant une période ininterrompue d'au moins 45 heures. En cas de périodes de repos plus courtes, le conducteur doit bénéficier de 21 heures libres après trois semaines de travail au maximum. L'accord prévoit également un système de sanctions qui permet aux Etats d'immobiliser temporairement un véhicule, de retirer, suspendre ou

de restreindre la licence d'une entreprise ou le permis d'un conducteur et de sanctionner les donneurs d'ordre au conducteur.

Les autorités compétentes dans les Etats membres pourront infliger ces sanctions pour une infraction constatée sur leur territoire, même si l'infraction en question a été commise en dehors de celui-ci.

Interdiction de circuler les samedis et dimanches

Une minorité de blocage (Allemagne, France, Royaume Uni, Autriche, Slovaquie, Tchéquie, Luxembourg, Malte et Estonie) a de nouveau rendu impossible un accord politique sur le projet de modification de la directive sur l'interdiction de circuler les week-ends pour les poids lourds.

Plusieurs délégations pensaient que cette initiative, bloquée au Conseil depuis des années, devrait être traitée en conjonction avec les propositions pour modifier la directive "eurovignette". Les efforts pour arriver à un accord sur ce sujet ont également échoué. Le dossier a été renvoyé au Coreper (Comité des représentants permanents).

Nouveaux services d'information pour la navigation fluviale

La Commission européenne a adopté un projet de directive visant à harmoniser les services d'information pour le trafic des voies navigables dans l'Union européenne (SIF – "Services d'information fluviale"). Les SIF permettront une utilisation continue et harmonieuse des services d'information à travers les frontières afin de renforcer l'efficacité et la compétitivité de ce mode de transport. Les Etats membres devront entamer toutes les mesures nécessaires pour mettre les données relatives à la navigation fluviale à la disposition des utilisateurs. La Commission, pour sa

part, établira des lignes directrices et des spécifications communes pour une interopérabilité des SIF.

Le nouveau service fournira, entre autres, des informations concernant les conditions de navigation des chenaux, la situation actuelle du trafic à proximité immédiate d'un navire, ainsi que des informations stratégiques sur le trafic, importantes pour la planification des voyages, y compris les horaires des écluses, des ports et des terminaux.

Développement du réseau de transport de l'Europe du Sud-Est

En juin 2004, Mme Loyola de Palacio, vice-présidente de la Commission européenne chargée de l'énergie et des transports, a signé un protocole d'accord sur le développement du réseau de transport régional de base de l'Europe du Sud-Est. Le protocole ouvre la porte à la mise en œuvre

d'un vaste programme d'infrastructures pour un réseau de chemins de fer et de routes à travers cinq pays des Balkans occidentaux. Dix-sept projets prioritaires ont été retenus qui concernent des lignes de chemin de fer, des routes, des aéroports et des ports.

Fonds européens pour les infrastructures de transport

La Commission européenne va apporter pour la première fois son soutien financier à un fonds d'investissement dédié aux infrastructures de transport en Europe: le

fonds Galaxy. La Commission européenne a alloué 25 millions d'euros, gérés par la Banque européenne d'investissement (BEI), qui interviendra selon une stratégie

de co-investissements ciblés avec Galaxy, avec un effet de levier attendu de 2.5.

Dans une première opération, 10 millions d'euros viennent d'être engagés conjointement par la BEI et Galaxy sur un projet autoroutier répondant aux critères RTE (réseau transeuropéen). Plusieurs autres projets d'investissement sont également à l'étude.

Galaxy intervient sur quatre secteurs dans le domaine des infrastructures de transport: les ports, aéroports, les projets ferroviaires ainsi que les projets de routes, ponts et tunnels. A ce titre, Galaxy est le seul acteur européen privé intervenant exclusivement en capital dans des projets d'infrastructure de transports. Ainsi Galaxy accompagne les grands sponsors du financement de projets européens en offrant un levier supplémentaire à celui proposé traditionnellement par les banques.

Groupe de travail "Voies d'eau"

Dipl.-Volkswirt Werner Kühlkamp, Geschäftsführer, Industrie- und Handelskammer Duisburg-Wesel-Kleve (D).
Tél. 0049 203 2821 278, télécopie 0049 203 285349 278, e-mail: kuehlikamp@duisburg.ihk.de

Hautes et basses eaux au Rhin

En 2003, les basses eaux consécutives à la sécheresse estivale ont fortement pénalisé les transports commerciaux effectués sur le Rhin. Il a fallu utiliser toutes les capacités existantes pour garantir l'approvisionnement (pour l'industrie d'acier et l'industrie chimique, en particulier) dans la région rhénane. Les capacités ferroviaires dans les régions adjacentes aux ports ARA (Amsterdam, Rotterdam, Anvers) étaient également épuisées.

Par conséquent, lors de la réunion de son Comité directeur du 18 juin 2004 à Besançon (F) l'UECC a pris position pour un

aménagement des voies navigables qui garantisse un étiage équivalent même en condition de changements climatiques. L'UECC a formulé les revendications concrètes à ce sujet:

- Garantie d'étiages équivalents à l'aide d'adéquats travaux d'entretien pour le chenal principal
- Aménagement continu du Rhin pour sauvegarder la compétitivité et la fiabilité des industries utilisant le transport fluvial
- Ajustement des marques de crue sans porter préjudice au niveau de sécurité, afin de prolonger la période de navigation
- Promotion de la libéralisation du secteur ferroviaire

Agenda 2004

Comité directeur:

30 septembre 2004 Passau (D)

Assemblée générale:

1^{er} octobre 2004 Passau (D)

Groupe de travail "Voies d'eau":

26/27 août 2004 Amsterdam (NL)

Groupe de travail "Transports":

26/27 août 2004 Amsterdam (NL)